

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 MARS 2020

## - ORDRE DU JOUR -

### **Approbation du procès-verbal n° 108 de la séance du 12 décembre 2019**

- 1°/ Suivi des observations définitives – cahier 1 – exercices 2011 et suivants de la Chambre régionale des comptes Ile-de-France
- 2°/ Elections 2020 – Composition du Conseil d'administration – pondération des suffrages - désignation des membres de la commission de recensement
- 3°/ Évaluation 2019 du SDACR et bilan 2015-2019  
Rapport sur l'évaluation du plan d'action 2019  
Rapport 2019 « développement durable/responsabilité sociétale »
- 4°/ Réponse du SDIS 77 face aux carences des transporteurs privés
- 5°/ Compte administratif et compte de gestion – exercice 2019
- 6°/ Convention avec la Région Ile-de-France
- 7°/ Modification de la convention entre le SDIS 77 et le COS du SDIS 77 : transfert de prestations d'actions sociales – 2<sup>ème</sup> partie
- 8°/ Décision modificative n° 1 – exercice 2020
- 9°/ Autorisation de signer la convention spécifique du groupement de commande des SDIS de Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines portant sur l'acquisition de systèmes de protection active des intervenants sur voies de circulation et sur l'acquisition et la maintenance de chaussures de protection
- 10°/ Autorisation de lancer et de signer un marché public de fourniture de fruits et légumes frais pour les restaurants du SDIS 77
- 11°/ Autorisation de lancer et signer un marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile et risques annexes
- 12°/ Mise à jour des règlements en vigueur au sein du SDIS 77 concernant les marchés publics
- 13°/ Mise à disposition d'une emprise foncière par la Commune de Moissy-Cramayel au bénéfice du SDIS 77
- 14°/ Autorisation de servitude de passage et de travaux sur le mur d'enceinte du centre d'incendie et de secours de Moret-sur-Loing-et-Orvanne

- 15°/ Autorisation de concession de servitude au bénéfice des services d'Electricité Réseau Distribution France « ENEDIS »
- 16°/ Points de réglementation en matière de ressources humaines : transformations de poste – taux de promotion
- 17°/ Indemnité de responsabilité des officiers supérieurs sapeurs-pompiers volontaires (hors SSSM)
- 18°/ Information relative au plafonnement des indemnisations des sapeurs-pompiers volontaires